



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pénurie de médecins et fin des consultations médicales par téléphone

Question écrite n° 42146

### Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de la fin des consultations médicales par téléphone. La crise de la covid-19 a obligé l'ensemble du corps médical à s'adapter et à expérimenter de nouvelles manières de fonctionner. Durant cette période, les consultations médicales ont pu être effectuées par des médecins généralistes par téléphone mais ce dispositif a pris fin le 1er juin 2021 avec la fin de l'état d'urgence sanitaire. Cette situation est regrettée par de nombreux médecins qui sont confrontés à une baisse des effectifs de la profession, baisse qui ne va que s'accroître dans les années à venir. Les médecins généralistes doivent ainsi prendre en charge un nombre croissant de patients, ce qui surcharge leur agenda. Les consultations téléphoniques avaient l'avantage de fluidifier le dispositif de consultation et de répondre facilement aux demandes ne nécessitant pas d'examen clinique. Ils soulignent également que même si les consultations par vidéo-transmission sont toujours possibles, les patients ne bénéficient pas systématiquement du matériel adéquat. Il lui demande à cet égard si le Gouvernement entend mettre à nouveau en vigueur les dispositions relatives à la consultation par téléphone pour faire face au nombre accru de patients engendré par la pénurie de médecins en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raphaël Schellenberger](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42146

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 octobre 2021](#), page 7782

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)